

POINT À L'ORDRE DU JOUR

RÉUNION PRÉPARATOIRE 24 MARS 2025

❖ Demande de modification au règlement de zonage – 153 rue Saint-Pierre

Cette propriété est en zone industrielle 407. Le futur acheteur demande une modification au règlement pour permettre les usages « métiers de la construction » de la classe E-1.

Sous-classe E-1: établissements reliés aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur

- entreprises en construction (entrepreneurs généraux, électriciens, plombiers et autres spécialités);
- entreprises en excavation;
- entreprises en terrassement;
- entreprises en aménagement paysager;
- commerces de vente de matériaux d'aménagement extérieur (terre, sable, gravier, blocs talus, etc.)
- pépinières;
- commerces de location d'outils;
- commerces de réparation d'équipements motorisés, autres que les véhicules.

La classe E-1 inclus d'autres usages que celui demandé qui ne seraient pas inclus dans la modification.

Les classes actuellement permises dans cette zone sont les suivantes :

Commerces :

Classe B-4 récréation intérieure : Limité à l'usage centre d'entraînement exercé à titre d'usage complémentaire à une activité principale liée à la fabrication d'équipements de conditionnement physique.

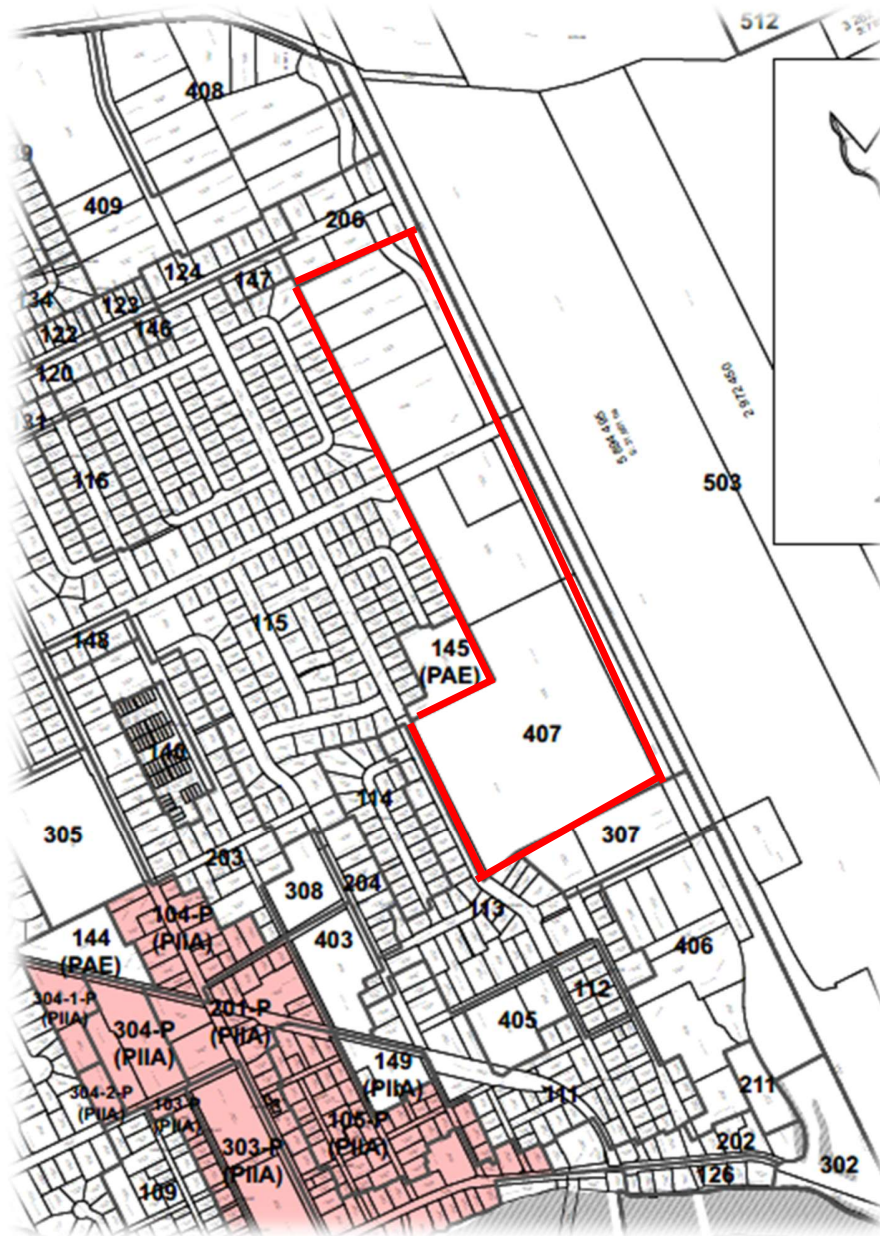
Classe E-2 Établissements de commerce de gros, d'entreposage, de transport

établissements de vente de matériaux de construction;
établissements de vente en gros;
aires de remisage d'autobus;

aires d'entreposage de machinerie lourde;
établissements de transport et de camionnage;
postes de taxis et d'ambulances;
établissements d'entreposage;
établissements d'entreposage et de vente de bois de chauffage;
dépôts de produits pétroliers

Industrie classes A et B

Étendue de la zone



Les zones où cet usage est permis présentement sont les suivantes :

206 – Coin Saint-Pierre et boul. Daniel-Johnson

210 – Ancien ciné-parc

406 – rue Saint-Pierre adjacent à MGB

408 – rue Saint-Pierre (KLR et TUBA)

409 - dos à la rue Des Cardinaux